

Le 11 mai 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 11 mai 2015 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Marie LeBlanc, conseillère
Mme Micheline Lepage, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Gilbert Larrivée, conseiller
M. Réjean Rioux, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, M. Daniel Thériault, trésorier, et Benoit Rheault, greffier.

3 citoyens assistent à l'assemblée.

13 009

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 010

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2015

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015, en corrigeant la résolution # 13 002, soit en remplaçant les acquisitions d'immobilisation 2014, financées via le surplus accumulé, par les suivantes pour un total de 546 857,50 \$:

- Réfection rues Notre-Dame Est et Martin :	149 970,59 \$
- Terrain de soccer :	106 410,43 \$
- Parc intergénérationnel :	107 655,26 \$
- Camion incendie :	182 821,22 \$

ADOPTÉE

13 011

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS D'AVRIL 2015

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois d'avril 2015 au montant total de 224 182,28 \$.

ADOPTÉE

13 012

4. SALAIRE 2015 DES EMPLOYÉS CADRES

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise le versement de l'augmentation salariale de ses employés cadres pour l'année 2015. L'augmentation est fixée à 2,5%, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

ADOPTÉE

5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Conformément à la Loi, M. Daniel Thériault, trésorier, dépose le rapport financier 2014 et le rapport de l'auditeur indépendant préparés par la firme Deloitte.

13 013

6. DIVERS DONN, SUBVENTIONS ET AUTORISATIONS

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles fasse un don de 1 000 \$ au «Carrefour jeunesse-emploi Rivière-du-Loup – Les Basques» pour le fonds jeunesse des Basques;

Que : le Conseil verse une subvention de 3 000 \$ à l'organisme « La Corporation de la maison des jeunes de Trois-Pistoles inc.»;

Que : le Conseil fasse une contribution financière de 100 \$ à l'activité bénéfique organisée le 2 mai dernier par Majella Martin dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie;

Que : le Conseil verse une aide financière de 100 \$ à la Société d'action nationale de Trois-Pistoles pour l'organisation de festivités dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

Que : le Conseil autorise la tenue de la Marche pour l'Alzheimer, secteur des Basques, qui aura lieu dans des rues de Trois-Pistoles le 31 mai prochain à 11 heures et verse un don de 100\$ à la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent, avec la mention «pour secteur MRC des Basques»; copie de cette résolution sera transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

13 014

7. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU les récentes obligations imposées à la Ville de Trois-Pistoles par la réglementation québécoise relativement à ses ouvrages d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme Aquatech à ce sujet (réf. proposition 540-0065 du 24 avril 2015), soit

- Proposition validation et rapport annuel 2014;
- Proposition validation, rapport annuel et application des nouvelles normes réglementaires et ce, jusqu'à la fin du contrat actuel déjà en force avec cette firme;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Gilbert Larrivée,
Appuyé par Jacinthe Veilleux
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles accepte ladite offre de services

et mandate la directrice générale, Mme Pascale Rioux, pour signer au nom de la Ville les documents nécessaires au suivi de cette décision.

ADOPTÉE

13 015

8. BUDGET 2015 DE L'OMH DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du budget 2015 déposé à la Société d'habitation du Québec par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Trois-Pistoles, les revenus de ce budget s'élevant à 304 154 \$ et les dépenses à 607 811 \$ pour un déficit anticipé de 303 657 \$; **ATTENDU QUE** la quote-part 2015 de la Ville de Trois-Pistoles est fixée à 10% du déficit anticipé;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le budget 2015 de l'OMH de Trois-Pistoles et accepte de payer sa quote-part de 30 366 \$.

ADOPTÉE

13 016

9. PROJET D'ACQUISITION DE NOUVEAUX LIVRES DANS LE CADRE DU FONDS JEUNESSE CDJL

ATTENDU l'impact positif que l'éveil à la lecture et à l'écriture peut avoir dans le développement et la persévérance scolaire d'un jeune;

ATTENDU QUE la clientèle jeunesse revêt une importance particulière au sein de la clientèle desservie par la bibliothèque Anne-Marie-D'Amours de Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE l'offre pour cette clientèle pourrait certainement être bonifiée via l'acquisition de nouveaux titres dédiés uniquement à cette clientèle;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à déposer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles le projet de la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours de Trois-Pistoles dans le cadre du Fonds jeunesse CDJL visant l'acquisition de volumes destinés à la clientèle jeunesse.

ADOPTÉE

13 017

10. RÉAFFECTATION DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ENTENTE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL 2012-2014 POUR L'AN 3 (2014-2015)

ATTENDU QUE la Ville a conclu avec le ministère de la Culture et des Communications et la Caisse Desjardins de l'Héritage des Basques une entente de développement culturel présentant à l'annexe A un plan triennal de moyens d'action dûment approuvé par le Conseil ;

ATTENDU QUE certains de ces moyens d'action sont portés par les organismes partenaires ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont accepté la prise en charge du ou des moyens d'action leur étant proposés et qu'une convention d'aide financière a été conclue avec lesdits organismes ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le premier versement représentant 50% de l'aide consentie aux organismes mentionnés ci-dessous pour les moyens d'action suivants dans le cadre de l'application de l'entente de développement culturel 2012-2014 pour l'an 3 (2014-2015) de ladite entente;

Organismes	Moyens d'action	1 ^{er} vers. (50%)	TOTAL (100%)
Ressources Familles des Basques	5.1 Activités d'éveil à la lecture et à l'écriture (projet bibliothèque)	1000 \$	2000 \$
Groupe Yolémâ	4.6 Ateliers d'initiation à la culture africaine par le chant, la danse et la percussion auprès de la clientèle jeunesse	1500 \$	3000 \$
Les Amis de l'art de Trois-Pistoles inc.	6.2 Activités de médiation culturelle (camps de jour pour jeunes, dimanches conférences spécialisées et conférence gratuite de Juan Cristobal Pinochet)	2000 \$	4000 \$
Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Trois-Pistoles	3.3 Mise en place d'un circuit audio-guidé faisant la promotion du patrimoine bâti et des attraits	4000 \$	8000 \$
Ville de Trois-Pistoles	2.3 Mise en valeur du bénévolat	NA	1250 \$
Ville de Trois-Pistoles	6.3 Mise en valeur des artistes locaux dans le cadre du passage du Grand Défi Pierre Lavoie le 12 juin 2015	NA	752 \$
Total		8500 \$	19 002\$

Que : Le Conseil autorise Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à conclure avec les organismes une convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

13 018

11. COMPTEURS INTELLIGENTS D'HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE la Régie de l'énergie a approuvé le projet qui vise l'installation de 3,8 millions de compteurs intelligents au Québec et qu'Hydro-Québec en a déjà installé à ce jour plus de 2,7 millions ;

ATTENDU QU'à compter de janvier 2015 des clients d'Hydro-Québec et citoyens de Trois-Pistoles se sont vus informer de la pose prochaine de compteurs intelligents dits de nouvelle génération et qu'un délai de 30 jours a été donné aux citoyens afin de répondre à cette offre;

ATTENDU la demande verbale de quatre personnes présentes à la séance du Conseil du 9 mars dernier à l'effet que le Conseil de Ville demande un moratoire sur l'installation de tels compteurs; ces personnes ont aussi remis un document intitulé «Rimouski-Neigette refuse»;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gilbert Larrivée,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles décline ladite demande, en raison principalement de l'état d'avancement et de la complexité scientifique de ce dossier, et réitère son offre du 13 avril dernier quant au prêt de la salle du Conseil pour tenir une séance d'information sur le sujet à certaines conditions.

ADOPTÉE

13 019

12. RECYCLAGE DU VERRE ET CONSIGNE

ATTENDU l'adoption de la résolution CA-2013-12-06/12 par le Conseil d'administration Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) au sujet de la consigne du verre pour les bouteilles de vin et de spiritueux;

Pour ce motif,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles mentionne être en accord avec les arguments mentionnés dans ladite résolution de la FQM et, à l'instar de la FQM, demande au gouvernement du Québec d'instaurer un système de consigne pour les bouteilles de vin et de spiritueux et que la Société des alcools du Québec soit mise à contribution dans cet exercice.

ADOPTÉE

13 020

13. EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise l'embauche de M. Jimmy Dumais à titre de pompier volontaire. M. Dumais est soumis à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 11 novembre 2015.

ADOPTÉE

13 021

14. RAPPORT D'ACTIVITÉ EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

Pour ce motif,

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le rapport d'activités en lien avec le schéma de couverture de risques de la MRC des Basques, ce rapport concerne les activités 2014 du Service de sécurité incendie (SSI) de Trois-Pistoles et traite de ses projets en 2015.

ADOPTÉE

13 022

15. DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU les besoins importants d'amélioration du réseau routier municipal à Trois-Pistoles, notamment pour l'asphaltage des rues du Gobelet, Jenkin, Vézina, Gagnon, des Cèdres, etc.;

Pour ce motif,

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande à M. Jean D'Amour, ministre délégué aux Transports et à l'implantation de la stratégie maritime, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et député de Rivière-du-Loup—Témiscouata, une aide financière d'un minimum de 50 000 \$ pour l'année 2015 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

13 023

16. ENTENTE D'ENTRAIDE EN INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Basques recommande de mettre en place des ententes entre les municipalités pour améliorer la sécurité des personnes et des biens du territoire;

ATTENDU l'entente entre la Ville de Trois-Pistoles et la municipalité de Saint-Simon en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Mathieu-de-Rioux et de Trois-Pistoles ont chacune un service de sécurité incendie (SSI);

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Gilbert Larrivée,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate le maire, M. Jean-Pierre Rioux, et la directrice générale, Mme Pascale Rioux, pour signer au nom de la Ville de Trois-Pistoles une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies; étant entendu que la municipalité de Saint-Simon soit également partie à cette entente en raison de l'entente déjà en force avec cette municipalité depuis le 1^{er} mars 2015.

ADOPTÉE

13 024

17. ENTENTE SUR LA TARIFICATION EN INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FRANÇOISE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Françoise ne possède pas de Service de sécurité incendie (SSI) et que le fournisseur de service pour ce territoire est le SSI de Saint-Jean-de-Dieu et ce, conformément au schéma de couverture de risques en incendie en vigueur;

ATTENDU QUE pour favoriser une force de frappe adéquate, il y a lieu que le SSI de Trois-Pistoles vienne assister le SSI de Saint-Jean-de-Dieu lors d'intervention en incendie sur le territoire de la municipalité de Sainte-Françoise;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate le maire, M. Jean-Pierre Rioux, et la directrice générale, Mme Pascale Rioux, pour signer au nom de la Ville de Trois-Pistoles une entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Françoise ayant pour objet de fixer la tarification imposée à cette municipalité à la suite d'une intervention en incendie du SSI de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

13 025

18. PROJET-PILOTE DE TRACTION ANIMALE DE LA FERME ÉCOLE DES BASQUES

ATTENDU que, dans le cadre d'un projet-pilote, la Ferme École des Basques souhaite circuler à cheval sur les rues de la Ville de Trois-Pistoles afin de faire la cueillette des matières recyclables;

ATTENDU les mesures de sécurité et de propreté prévues dans ce projet;

ATTENDU l'article 22 du Règlement no 756 concernant la circulation et le stationnement;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu à l'unanimité,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise la réalisation de ce projet-pilote.

ADOPTÉE

13 026

19. DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE RÉGIONALE FAVORISANT LA CONSTRUCTION DURABLE AU BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU la tenue le 7 mai dernier à Rivière-du-Loup du colloque régional concernant le Créneau Écoconstruction;

ATTENDU le développement d'une stratégie régionale favorisant la construction durable au Bas-Saint-Laurent;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gilbert Larrivée,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu à l'unanimité,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate le maire, M. Jean-Pierre Rioux, pour signer au nom de la Ville de Trois-Pistoles une déclaration d'intention en vue du développement de ladite stratégie.

ADOPTÉE

13 027

20. BAIL AVEC LA CUISINE COLLECTIVE CROC-ENSEMBLE DES BASQUES

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que: Le Conseil municipal de Trois-Pistoles officialise un bail pour la location du local de la cuisine, situé au rez-de-chaussée à l'Aréna Bertrand-Lepage, avec la Cuisine collective Croc-Ensemble des Basques, et mandate M. Frédéric Jean, directeur du Service des loisirs, pour signer ce bail.

ADOPTÉE

21. AVIS MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Avis de motion est donné par Jacinthe Veilleux, conseillère, quartier Nord, siège numéro 1, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement ayant pour objet de décréter un emprunt pour l'acquisition d'un camion, d'équipements de déneigement et d'une benne pour le Service des travaux publics.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS :

1. Luminaires de rues (DEL).
2. Interdiction de stationnement sur la rue Roy.
3. Projet de réfection des rues Jean-Rioux et Notre-Dame Est.

13 028

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 52.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Benoit Rheault
Greffier**